Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261103-202611124-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
28/10/2026
Affichée le 28/10/2026

L'an deux mil vingt-six
Le mardi trois novembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
10/11/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, M. JUHEL Arnaud, Mme BROSSAY Aurélie, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme GUILLOT Annabelle, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme LENDORMY Clémence
M. NOUHAUD Cyril

M. JUHEL Arnaud a été nommé secrétaire

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21

2026.11.124) VERIFICATION ELECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX ERP : PROPOSITIONS DE CONTRATS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une vérification électrique dans les bâtiments communaux recevant du public (ERP).

Ces rapports sont notamment sollicités par l'assureur de la collectivité afin de vérifier la conformité des bâtiments.

Il est présenté au conseil municipal les devis demandés auprès de 3 bureaux de contrôle qui se décomposent par une mission initiale pour la première année en 2026 et une mission annuelle à partir de 2027.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition suivante de la SOCOTEC Cesson Sévigné comprenant :

- La vérification périodique des installations électriques réalisée comme une vérification initiale avec fourniture du Q18 comprenant également la vérification réglementaire ERP/IGH pour la salle des fêtes et le contrôle technique de l'ascenseur (Loi de Robien) d'un montant de 2 360 € HT soit 2 832 € TTC pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261103-202611124-DE

- La vérification périodique annuelle des installations électriques incluant la vérification en vue de la déclaration Q18 à partir du 1er janvier 2027 pour une durée de 3 ans d'un montant de 1 410 € HT soit 1 692 € TTC par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte la proposition de SOCOTEC indiquée ci-dessus,
Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 10 novembre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE